Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 6

Artikel: Dénonciation de la convention de commerce franco-suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889222

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE

La Convention de Commerce Franco-Suisse du 8 juillet 1929 a été dénoncée par note de l'Ambassadeur de France à Berne, adressée en date du 1er juin 1933 au Président de la Confédération Suisse. Conformément aux stipulations qu'elle contient, la Convention prendra fin au terme d'un délai de six mois à compter du jour où la dénonciation a été notifiée; elle expirera donc le 1er décembre prochain.

Cette dénonciation a vivement ému les milieux industriels et commerçants de la Suisse, intéressés au marché français. Alors que la plupart des journaux français se sont bornés à reproduire sans commentaires un communiqué du Ministère français des Affaires étrangères, la presse helvétique s'est fait l'écho de l'émotion provoquée en Suisse par la nouvelle de cette dénonciation et a souligné la très regrettable aggravation de l'état d'insécurité en résultant pour les échanges économiques entre les deux pays voisins et amis.

Les organes dirigeants de la Chambre de Commerce Suisse en France avant de prendre définitivement position sur cette importante question, la soumettent ces jours-ci à un examen approfondi. Il est, par conséquent, prématuré de nous exprimer à ce sujet et nous nous bornons à former le vœu que les gouvernements suisse et français entament à brève échéance les négociations prévues, aux fins d'assurer le maintien de la bonne entente économique entre les deux pays.

L'interdépendance économique de la France et de la Suisse et les avantages en découlant ont été maintes fois signalés dans cet organe. Les deux pays ont à faire face actuellement à de graves dangers; leurs marchés intérieurs sont menacés d'être envahis grâce à des pratiques de dumping, sous des formes diverses et souvent dissimulées, auxquelles d'autres pays n'hésitent pas à avoir recours; quant aux marchés extérieurs, les exportations des deux pays sont fortement entravées et accentuent le déficit de leur balance commerciale.

La Suisse est le pays avec lequel France entretient les relations économiques de beaucoup les plus favorables.

En effet, la Suisse figure en tête des pays — de plus en plus rares (Suisse, Danemark, Pologne, Grèce, Yougoslavie, etc.) — auxquels la France vend plus qu'elle n'achète. En 1932, la France a exporté en Suisse plus du double de ce qu'elle en a importé et les échanges franco-suisses lui ont laissé un excédent de près d'UN MILLIARD de francs.

Le caractère exceptionnellement avantageux du marché suisse pour la France a encore été récemment rappelé, au cours des délibérations parlementaires sur le budget français, par les rapporteurs des Commissions des Finances de la Chambre des Députés et du Sénat. Néanmoins, l'opinion publique ignore ou méconnaît trop souvent l'importance capitale de cette question pour les deux pays, car il ne faut pas oublier que la France, de son côté, constitue le premier client de la Suisse.

La France et la Suisse auraient donc grandement tort de ne pas s'assurer réciproquement le bénéfice d'une liberté aussi complète que possible de leurs échanges. Les avantages d'une collaboration économique entre la France et la Suisse sont considérables pour les deux pays et c'est la tâche de la Chambre de Commerce Suisse en France que de travailler par tous les moyens à sa disposition à faciliter cette entente si sincèrement et ardemment désirée par les commerçants et industriels des deux pays.

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉCHANGES

ORGANISÉ PAR L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES

du 24 au 29 avril 1933

Les organisateurs et les rapporteurs de cette manifestation, hommes de bon sens, parmi lesquels des hommes de tout premier plan, ont fourni un travail considérable, dont les gouvernements, s'ils pouvaient et voulaient s'affranchir de certaines tutelles particularistes autant que despotiques, pourraient tirer un programme d'action capable d'améliorer les échanges internationaux et de contribuer au redressement économique.

Quelle belle ardeur, quelle belle unanimité pour dénoncer les méfaits de la politique des contingents et autres mesures de restriction : barrières douanières, entraves à la circulation des monnaies et devises! !

Ce véritable procès des égoïsmes particuliers